

POLITIQUE DE GESTION DE LA DETTE A LONG TERME

INTRODUCTION

Une politique de gestion financière fournit aux gestionnaires municipaux l'essentiel des informations nécessaires pour :

- Les aider dans leurs décisions opérationnelles;
- Comprendre les conséquences financières des décisions prises;
- S'adapter à toutes situations et les réévaluer, au besoin.

Le Conseil municipal accorde une attention toute particulière à l'endettement de la municipalité, c'est pourquoi il entend adopter une « *Politique de gestion de la dette à long terme* ». En effet, le maintien de l'endettement à un niveau raisonnable permettra à la municipalité de continuer à offrir des services de qualité à la population dans le respect de sa capacité à payer.

La *Politique de gestion de la dette à long terme* est un guide facilitant la prise de décision relative à l'endettement à long terme pour maintenir une situation financière saine. En ce sens, la politique propose certaines règles en matière de gestion de la dette et définit un cadre de référence pour l'utilisation du financement externe de la municipalité. Elle comprend des indicateurs du niveau d'endettement, assure une solide gestion financière des ressources publiques et renforce les principes de prudence et de transparence dans la prise de décision.

La *Politique de gestion de la dette à long terme* s'inscrit dans le processus de **planification stratégique de la municipalité**. Cette dernière propose aussi des indicateurs et des cibles qui permettront de systématiser la prise de décision lors de la préparation du budget annuel, du plan triennal d'immobilisation et de tout projet d'investissement municipal.

En bref, la *Politique de gestion de la dette à long terme* poursuit les objectifs suivants :

- Optimiser l'utilisation des ressources financières;
- Se doter d'une stratégie équilibrée de financement;
- Fixer un plafond à l'endettement à long terme;
- Diminuer l'endettement à long terme;
- Maintenir la capacité de la municipalité à offrir des services de qualité à ses citoyens.

PRATIQUES DE GESTION

Pour atteindre les objectifs fixés par la *Politique de gestion de la dette à long terme*, la municipalité adopte des pratiques de gestion qui guident les gestionnaires municipaux. Ces pratiques de gestion reposent sur l'utilisation combinée de plusieurs indicateurs qui permettent un meilleur contrôle du niveau de l'endettement net et, ainsi, de la capacité à payer des citoyens. Les indicateurs retenus sont basés sur l'historique financier de la municipalité et sur des informations recueillies auprès du MAMOT et d'autres municipalités ayant adopté une démarche similaire. Ces indicateurs permettent de fixer des limites d'investissements dans des projets d'immobilisation et de proposer les bases d'une politique de planification des investissements.

ÉVALUATION SOMMAIRE DES FINANCES MUNICIPALES

Les valeurs proposées ci-dessous sont des valeurs habituellement utilisées pour évaluer sommairement l'état des finances municipales.

1) L'endettement total net à long terme (ETNLT) par rapport à la richesse foncière uniformisée (RFU) (ETNLT/\$100 RFU)

Ce rapport mesure l'endettement total à long terme en fonction de la richesse foncière uniformisée.

Si le rapport diminue, l'endettement municipal est moins lourd sur les finances de la municipalité, l'inverse lorsque le rapport augmente.

2) L'endettement total net à long terme (ETNLT) par rapport aux revenus totaux annuels (REV) (ETNLT/REV)

Ce rapport renseigne sur la dette nette de la municipalité par rapport aux recettes de fonctionnement.

3) Le service de la dette (SDE) par rapport aux revenus totaux annuels (REV) (SDE/REV)

Ce rapport souligne le poids de la dette par rapport aux recettes de fonctionnement.

Il illustre aussi comment des décisions passées peuvent limiter les capacités actuelles de la municipalité à prendre des engagements (financiers ou services aux citoyens). Le niveau de ce rapport peut limiter la flexibilité financière de la municipalité car dès qu'elle emprunte, son engagement prioritaire devient le service de la dette.

CIBLES

Comme le remboursement de la dette et de ses intérêts a un impact majeur sur la fiscalité municipale, il est important de fixer une cible quant aux montants qui lui est dédié. Cependant, il est essentiel aussi de conserver une certaine marge de manœuvre (en matière d'endettement) pour faire face à toute nouvelle éventualité (responsabilités nouvelles, situation d'urgence, etc.).

Ainsi, il est proposé que le Conseil municipal n'excède pas les indicateurs cibles suivants :

- **Un endettement total net à long terme n'excédant pas \$2,25/\$100 RFU);**
- **Un endettement total net à long terme n'excédant pas 125 % des revenus totaux annuels;**
- **Un service de la dette n'excédant pas 25 % des revenus totaux annuels.**

SUIVI DES INDICATEURS

Le Conseil municipal fera un suivi annuel des indicateurs.

Le respect des indicateurs ne doit cependant pas être une limite absolue pour la municipalité qui empêcherait des opportunités de partenariat ou de subventions gouvernementales pour des travaux de réfection dont les avantages à long terme seraient marqués. Malgré le respect des indicateurs, le Conseil municipal ne doit pas négliger le développement ni l'entretien de la municipalité.

La municipalité reste aussi ouverte à tout moyen novateur pour financer ses investissements et structurer ses emprunts de façon à éviter la concentration des financements.

D'autres lignes directrices concernant le financement des immobilisations et le remboursement de la dette peuvent s'ajouter au besoin.

RESPONSABILITÉS

INTERVENANT	RESPONSABILITÉ
Conseil municipal	<ul style="list-style-type: none">• Adoption de la Politique de gestion de la dette à long terme• Suivi périodique des indicateurs financiers
Direction générale	<ul style="list-style-type: none">• Application des pratiques de gestion• Suivi des indicateurs de gestion dans le cadre de la planification stratégique de la municipalité• Identification des facteurs influençant l'application de la Politique de gestion de la dette à long terme

ANNEXE

Les données pour Sainte-Croix

Tableau 1 : Endettement net à long terme (ETNLT) par rapport à \$100 de richesse foncière uniformisée (\$100 RFU)

	2010	2011	2012	2013
ETNLT	4 096 969	4 321 379	4 007 479	4 060 108
RFU	219 248 053	243 290 525	252 451 839	265 723 416
ETNLT/ \$100RFU	1,87	1,78	1,59	1,53

Tableau 2: Endettement net à long terme (ETNLT) par rapport aux revenus totaux annuels (REV)

	2010	2011	2012	2013
ETNLT	4 096 969	4 321 379	4 007 479	4 060 108
REV	4 900 695	3 964 269	3 852 377	4 245 785
ETNLT/ REV	84 %	109 %	104 %	96 %

Tableau 3 : Service de la Dette (SDE) par rapport aux revenus totaux annuels (REV)

	2010	2011	2012	2013
SDE	501 712	466 031	537 624	724 563
REV	4 900 695	3 964 269	3 852 377	4 245 785
SDE/REV	10 %	12 %	14 %	17 %

Comparatif entre municipalités pour 2012

	Sainte-Croix	Saint-Gilles	Laurier-Station	Saint-Agapit
ENTLT/\$100RFU	1,59	4,18	2.20	3,26
ETNLT/REV	104 %	201 %	69 %	158 %
SDE/REV	14 %	21 %	6 %	12 %
Population	2 395	2 189	2 569	3 420

Comparatif entre municipalités pour 2013

	Sainte-Croix	Saint-Gilles	Laurier-Station	Saint-Agapit
ENTLT/\$100RFU	1,53	3,56	2,88	2,85
ETNLT/REV	96 %	195 %	116 %	136 %
SDE/REV	17 %	39 %	8 %	19 %
Population	2 426	2 256	2 654	3 782